



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

**Direction départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le **25 AVR. 2014**

Service Planification Aménagement Risques

Unité Prévention Risques

ddt-spar-pr@rhone.gouv.fr

Tél. 04 78 62 53 92

Fax : 04 78 62 54 94

Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du GARON

BILAN DE LA CONCERTATION 2014

1- Déroulement de la concertation

1-1- Concertation avec les collectivités

Les études des aléas, réalisées par le bureau d'études Artélia, ont été présentées aux élus des 20 communes du bassin versant concernées par un nouvel aléa. Trois réunions, regroupant plusieurs communes, ont eu lieu en juin 2012, en présence du bureau d'étude. Lors de ces réunions une présentation rapide du déroulement de la procédure PPRNi a été faite par la DDT en réponse aux questions des élus.

Participants	Dates et lieu de réunion
Communes de Brignais, Montagny, Chaponost, Orliénas, Chassagny et Taluyers	12 juin 2012 à Brignais
Communes de Mornant, Saint Andéol le Château, Chaussan, Saint Sorlin, Saint Didier sous Riverie et Saint Maurice sur Dargoire	14 juin 2012 à Mornant
Communes de Thurins, Yzeron, Brindas Messimy, Soucieu en Jarrest, Rontalon, Saint Martin en Haut et Saint Laurent d'Agny	21 juin 2012 à Thurins

Ont été également associés à ces réunions les antennes de la DDT, le syndicat de rivières (SMAGGA), les communautés de communes.

Ces réunions ont fait l'objet d'un compte-rendu.

Les cartes des aléas ont été transmises aux communes et ces dernières ont été invitées à faire remonter toute observation éventuelle sur leur carte pour mi juillet 2012.

Les communes de Brignais et Montagny ont fait des remarques qui ont été analysées et une réponse écrite leur a été donnée.

Le porter à connaissance des aléas a été fait le 31 octobre 2012 à l'ensemble des communes du bassin versant concernées par un nouvel aléa.

Le 16 novembre 2012 s'est tenue, en préfecture, sous la présidence de Mme la Secrétaire Générale Adjointe, **une réunion de lancement du PPRNi du Garon**. Cette réunion avait pour objectif de présenter les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPRNi et d'afficher un échéancier prévisionnel auprès des élus du bassin versant et des différentes personnes et organismes concernés par le projet.

Cette réunion a fait l'objet d'un compte rendu.

Cette première étape a été suivie, le 13 décembre 2012, de la **prescription du PPRNi** à l'ensemble des 27 communes du bassin versant.

Juillet/décembre 2012:

Le bureau d'étude Asconit Consultants a été mandaté par la DDT pour réaliser **les cartes des enjeux** et de vulnérabilité sur les communes amont du bassin versant.

Ces cartes ont été transmises par courrier, en janvier 2013, aux communes, pour avis. Quatre communes ont émis des observations et ces dernières ont été prises en compte, ou ont fait l'objet d'un courrier explicatif en réponse.

Avril/juin 2013:

Des réunions de concertation, par groupes de communes, ont été organisées par la DDT au printemps 2013 pour présenter le **premier dossier projet de PPRNi**. Ce dossier comprenait, pour chaque commune, les cartes d'enjeux et les cartes de zonage la concernant, ainsi que la note de présentation et le règlement projet. Ces réunions ont permis d'analyser chaque carte et d'expliquer le zonage et le règlement. Ont été concernées par ces rencontres les 27 communes du bassin versant.

Ont été également associés à ces réunions les antennes de la DDT, le syndicat de rivières (SMAGGA), les communautés de communes, ainsi que les services concernés du Grand Lyon.

Un compte rendu a été réalisé suite à chacune de ces réunions.

Participants	Dates et lieu de réunion
Commune de Brignais	18 avril 2013 à Brignais
Communes de Orliénas, Chassagny, Taluyers, Charly, Saint Genis Laval et Saint Laurent d'Agny	19 avril 2013 à Orliénas
Communes de Givors et Grigny	15 mai 2013 à Givors
Communes de Mornant, Saint Andéol le Château, Chaussan, Saint Sorlin, Saint Didier sous Riverie, Saint Maurice sur Dargoire et Saint André la Cote	24 mai 2013 à Mornant
Communes de Thurins, Yzeron, Brindas, Messimy, Soucieu en Jarrest, Rontalon, Saint Martin en Haut et Chaponost	4 juin 2013 à Thurins
Communes de Vourles, Millery et Montagny	7 juin 2013 à Vourles

Les communes ont été invitées à faire remonter toute observation sur la carte de zonage et sur le règlement pour fin août 2013.

Suite à ces réunions certaines communes ont fait part de leurs observations sur le dossier projet.

Des échanges et réunions spécifiques ont ainsi été organisés avec la commune de Grigny, celle de Givors et le Grand Lyon.

Un dossier complet de PPRNi projet a également été transmis à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCI) et à la Chambre d'Agriculture du Rhône (CA), pour information et observations éventuelles.

Les communes du bassin versant ont été invitées à participer aux trois réunions publiques organisées à Brignais, Thurins et Mornant.

Le deuxième dossier projet de PPRNi (daté de novembre 2013) tient compte, autant que possible, des différentes observations issues de la concertation.

1-2- Concertation avec le public

Octobre/novembre 2013:

Trois réunions publiques ont eu lieu : le 16 octobre 2013 à Thurins, le 17 octobre 2013 à Mornant, et le 07 novembre 2013 à Brignais. Ces réunions avaient pour objectifs :

- de présenter la démarche PPRNi
- d'expliquer le règlement et le zonage
- faire un point sur l'avancement du PPRNi du Garon.

Globalement il y a eu peu de participants. Aucune remarque n'a été formulée sur les cahiers d'observations mis à disposition du public.

Ces réunions publiques ont fait l'objet de compte rendus qui ont été mis en ligne sur le site internet des services de l'État.

Novembre 2013:

Une permanence d'une demi journée a été réalisée par la DDT dans chacune des 5 communes suivantes :

- le 25 novembre à Chaponost,
- le 26 novembre à Brignais et Montagny,
- le 28 novembre à Thurins et Mornant

Peu de personnes se sont présentées et une réponse écrite a été faite à chacune des demandes.

Un exemplaire complet du deuxième dossier projet a été laissé dans ces 5 communes pour mise à disposition du public avec un cahier d'observations pour que la population s'exprime sur le dossier.

Janvier 2014:

Aucune observation n'a été notée dans les cahiers d'observations mis à disposition de la population dans les dossiers laissés dans les 5 mairies citées ci-dessus.

Outils de communications utilisés :

- Prestation de communication passée avec la société Niagara, notamment pour apporter une aide dans le cadre de l'animation des réunions publiques.
- Mise à jour régulière du site internet des services de l'État, sur lequel on peut trouver : le déroulement de la procédure du PPRNi, les cartes des enjeux et les cartes des aléas qui ont fait l'objet d'un porter à connaissance des élus, les présentations faites lors des réunions publiques ainsi que les comptes-rendus de ces dernières. Le dossier projet de novembre 2013 se trouve également sur le site.
- Réalisation de panneaux, de plaquettes et imprimé FAQ expliquant le risque inondation, le PPRNi du Garon et informant des permanences.
- Publicités dans les journaux pour annoncer les réunions publiques.
- Relais des informations par les mairies (bulletins municipaux...), et le SMAGGA.

La mission communication de la DDT a apporté son aide pour l'organisation des réunions publiques, la production de document et a assuré le lien avec la presse (transmission des communiqués).

1-3- Concertation avec les administrations ou services concernés par le projet

Ont été invités à la réunion de lancement du PPRNi le 16 novembre 2012 ainsi qu'aux réunions publiques d'octobre/novembre 2013:

- Le SIDPC (préfecture)
- Le Grand Lyon – Mission Écologie urbaine
- Les Communautés de communes : Vallons du Lyonnais (CCVL), Vallée du Garon (CCVG), Pays Mornantet (COPAMO), Hauts du Lyonnais (CCHL)
- Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL)

- Le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du Garon, contrat de rivières (SMAGGA)
- DDT : services internes
- DREAL Rhône-Alpes – Service Prévention des Risques
- le Conseil Général
- Le Conseil Régional
- La Chambre Régionale d'Agriculture
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon
- La DDPP
- La DDCS
- L'ARS
- Le Comité Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes
- L'Agence de l'Eau
- L'Inspection académique

Le premier dossier projet a été transmis par messagerie pour information et observations éventuelles, aux services suivants : les différents services internes à la DDT, la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Rhône, le Syndicat de Rivières (SMAGGA) et Le Grand Lyon.

2- Analyse de la phase de concertation

D'une manière générale, la réalisation du PPRNi est approuvée par l'ensemble des personnes concernées. Le travail à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, avec la gestion des eaux pluviales notamment, est également reconnu comme étant essentiel.

2-1- Les observations

2-1-1- Les observations des collectivités

Le bassin versant n'a pas connu de crue centennale, référence du PPRNi en cours d'élaboration. La crue la plus importante connue est celle de 2003, qui sert de crue de projet sur le bassin versant pour les aménagements portés par le SMAGGA.

Les communes aval, les plus touchées par le risque inondation, possèdent déjà un PPRNi approuvé en 2003 dont la carte de zonage n'a pas modifiée. Elles sont surtout concernées par la réécriture du règlement du PPRNi en cours.

Leurs interrogations portent ainsi sur la faisabilité de projets en zone inondable et sur l'intégration d'un article sur les établissements recevant du public (ERP).

Un travail de concertation a été réalisé avec la commune de Grigny, aboutissant à une évolution du règlement de la zone bleue.

Un travail de concertation a également été mené avec la commune de Givors et le Grand Lyon qui a abouti à une évolution du règlement de la zone bleue écoulement diffus, secteur spécifique à Givors.

Certaines communes amont, moins touchées par le risque, s'interrogent sur les emprises des zones inondables zonées en rouge alors que le risque connu est considéré comme faible, voire nul (études hydrogéomorphologiques). Certaines relèvent le fait que les communes aval continuent de construire en zone de risque d'inondation.

Elles s'interrogent également sur la prescription concernant la gestion des eaux pluviales et comment le PPRNi s'intègre au PLU.

2-1-2- Les observations du public

Il y a eu peu de retour du public sur ce projet. Cela peut s'expliquer par le fait que les zones les plus touchées (les communes situées en aval du bassin versant) ne sont pas concernées par une évolution des cartes de zonage. De plus, depuis 2003, il n'y a pas eu d'inondation significative.

Peu d'enjeux sont touchés par le risque inondation sur les communes amont.

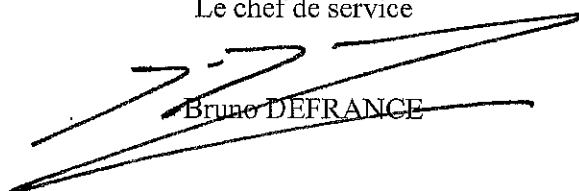
On peut noter des questions sur le vocabulaire employé (existence d'un glossaire en fin du règlement), des demandes d'explications sur leurs propres propriétés, ainsi que de l'impact des travaux en rivières sur le risque inondation, et donc sur le zonage appliqué.

2-2- Réponses apportées par la DDT dans le cadre du dossier

Les différents points soulevés par les administrations, élus et particuliers ont été examinés par la DDT et une réponse y a été apportée, par courrier, lorsque cela était nécessaire. Le détail des réponses figure dans l'annexe à ce compte rendu, qui récapitule, sous forme de tableau, les diverses observations et les réponses apportées par la DDT sur le dossier projet présenté en communes en avril/juin 2013. Ceci suite aux rencontres avec les communes, à une première consultation des services, ainsi qu'aux observations faites dans le cadre des permanences. Cet annexe met également en valeur les modifications apportées au dossier par la DDT ; à la note de présentation, au règlement et aux différentes cartes :

- Corriger des erreurs (sur les cartes de zonage ou dans le règlement), compléter la note de présentation.
- Apporter des précisions ou des modifications sur différents articles du règlement, pour faciliter la compréhension et être cohérent avec d'autres règlements de PPRNi du département du Rhône, faisant suite à des réflexions en interne dans le but d'améliorer le dossier.

Le chef de service



Bruno DEFRANCE

